

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE du Conseil Municipal du 28 juin 2013**

L'an deux mille treize, le vingt huit juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Henri BURGOS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2013

Présents : M. BURGOS – Mme GUILLEMEAU - M. FICHEPAIN – M. RENARD – M. HEBERT – M. MINIER - M. PRENANT – M. PEREON – M. BESNARD – M. ADAM – M. MENARD – Mme BRETON

Absents excusés : M. SALIS (pouvoir à M. MENARD) – Mme DUBOC (pouvoir à M. BESNARD) - Mme BRIFFAULT (pouvoir à Mme BRETON)

*- Sauf mention expresse, toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité*

### **A. Approbation du compte-rendu de la précédente séance**

Le compte-rendu de la séance du 17 mai 2013 est approuvé.

### **B. Désignation du Secrétaire de séance**

*M. HEBERT est désigné en qualité de secrétaire de séance.*

### **C. Urbanisme : Droit de Prémption urbain**

Monsieur le Maire donne connaissance des déclarations d'aliéner suivantes, sur lesquelles le droit de préemption peut être exercé :

- Unité foncière bâtie cadastrée AD 96 et 97 située 10 rue du Château d'eau, d'une superficie de 20 a 82
- Unité foncière bâtie cadastrée AE 64 et 65 située 58 rue de la Garelière, d'une superficie de 796 m<sup>2</sup>

Le conseil municipal décide ne pas préempter.

### **D. Maison des Associations :**

\* Maîtrise d'œuvre : Six candidats ont répondu à l'appel d'offres. Suite à la rencontre de deux cabinets, Monsieur Franck SEMARD, domicilié à La Riche (37) a été retenu pour un montant de 97.206 € HT., par la commission d'appel d'offres en date du 8 juin 2013. Parmi les critères retenus, les références du cabinet ont été particulièrement analysées.

\* Pact 37 : la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage commandée au PACT 37 arrive au terme de la première phase. Le PACT 37 peut continuer à accompagner la commune dans sa mission d'assistance à la réalisation pour un montant de 2,50 % du coût prévisionnel des travaux, soit environ 17.000 € en complément de la mission déjà effectuée ; ce montant sera négocié. Le conseil, à 2 voix contre, une abstention et 12 pour, accepte la proposition du PACT 37.

### **E. Achat de terrain :**

Dans la continuité de la zone d'activité de la Croix Noury, Monsieur FRAT est favorable pour vendre les terrains ZE 169 et 170 à la commune au prix de 25.420 € les 5.675 m<sup>2</sup>, prix évalué par le service des Domaines. Le conseil accepte la proposition de Monsieur FRAT, permettant à la commune de disposer de foncier pour l'implantation d'activités au sein de la zone d'activités.

### **F. Intercommunalité : avancement du dossier**

Les communes rurales (3 communes isolées + 6 communes de la C.V.R. + 2 communes de la C.P.V.) ayant toujours voté pour l'extension du Vendômois au-delà du SCOT, se sont mises d'accord sur un texte commun à proposer au vote des conseils municipaux. Le projet est adopté à 14 voix pour et une abstention. Monsieur ADAM souligne que, dans le projet d'inter communauté, le développement devrait apparaître plus clairement parmi les compétences à partager.

### **G. Eclairage public**

La convention relative à l'entretien et au dépannage de l'éclairage public s'est échu au mois de février 2013. Il vous est proposé de reconduire le contrat avec la société INEO, pour un montant de 2.000 € HT, jusqu'au 31 décembre 2013.

## **H. Affaires diverses**

- Comice agricole : bilan

Les employés municipaux ont participé à l'installation et au rangement, à raison de 76 heures. En outre, des élus se sont également investis.

Un stand présentant la commune a été installé avec l'ensemble des communes organisatrices.

- I.B.C. : inventaire de biodiversité communale

Perche Nature a présenté l'inventaire de biodiversité communale, en réunion publique, le 15 juin.

- Personnel communal :

Suite au départ d'un agent contractuel au 30 juin, Monsieur Mario JOSE est recruté comme agent polyvalent. Par ailleurs, Monsieur Frédéric DIARD va être recruté pour deux mois, pour assurer le remplacement des agents pendant leurs congés et faire face à la charge liée aux travaux d'été (réfection de peinture à l'école : salle de sommeil, entrée devant bureau de direction).

Le Maire,

Henri BURGOS

